



3030000 Commission paritaire de l'industrie cinématographique

Il n'y a pas de CCT concernant l'ancienneté disponible.

Pour info :

Les sous-commissions paritaires 303.02 et 303.04 ont été abrogée par l'Arrêté royal du 18 septembre 2008 publié au Moniteur belge du 1^{er} octobre 2008 (effet 10 jours après la publication, soit le 11 octobre 2008)